



## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES D'INDRE-ET-LOIRE

### DECLARATION D'IMPOT SUR LE REVENU 2020

**La déclaration de revenus doit être souscrite par internet avant le 1<sup>er</sup> juin 2021. Si vous n'êtes pas équipé d'internet, vous devez déposer votre déclaration papier le 20 mai 2021 au plus tard.**

Pour toute question relative à l'impôt sur le revenu, vous pouvez :

- appeler le 0 809 401 401, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h ;
- consulter le site internet [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) rubrique particuliers « déclarer mes revenus » qui donne les réponses aux questions les plus fréquentes ;
- contacter nos services par courriel, via la **messagerie sécurisée** de votre compte fiscal en ligne: connectez-vous sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), et cliquez sur l'icône « Messagerie sécurisée » en haut à droite ;
- prendre un rendez-vous téléphonique via votre compte fiscal particulier, cliquez sur l'icône « contact » puis « prendre rendez-vous ».